Image not found or type unknown

crédit revolving et compte bloqué

Par **bennie30**, le **28/06/2023** à **19:14**

Bonjour

J ai souscrit il y a quelques temps un credit revolving , par fcilité en sachant que je peux en cas de besoin utiliser la reserve . J ai eu deux incidents de paiements que j ai régualrisé depuis et je suis a jour depuis plus de 4 mois mais je m apercois que mon compte est bloqué et qu je ne peux plus utiliser la reserve .

j ai beau contacter l organisme de credit qui m a dit que c etait comme ca et que c' etait mieux pour moi .

Est ce légal ?

merci pour votre aide

Par **Pierrepauljean**, le **28/06/2023** à **19:16**

bonjour

il faut relire toutes les causes de votre contrat

Par **Visiteur**, le **28/06/2023** à **19:31**

BONJOUR

Lorqu'une situation financière est difficile, il faut éviter le crédit revolving, un vrai piège pour certaines personnes, car le moindre incident est domageable, alors 2 !.

Désolé, vous devez vous plier à la décision de l'établissement financier.

Par **bennie30**, le **29/06/2023** à **13:32**

j ai relu le contrat et je ne retrouve rien la dessus. De plus, je ne cesse de les appeler a

chaque fois on me raccroche au nez et j envoi des courriels et des lettres ils ne repondent pas a la question a savoir sur quelle clause l organisme se base t il pour bloquer mon compte ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés